78

Commission permanente Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme LEMONNE 49780

11 - Mobilités

Fonds européen de développement régional - Plan de financement - Etude pour la création de pistes cyclables à haut niveau de service entre Liffré et La Bouëxière

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pas de pouvoir donné), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pas de pouvoir donné), Mme FÉRET (pas de pouvoir donné), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. LEPRETRE (pas de pouvoir donné), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 février 2021 relative au marché d'études du projet de liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 ;

Expose:

Dans le cadre du programme opérationnel Fonds européen de développement régional 2021-2027, le Département a pré-candidaté à l'appel à projet Fonds européen de développement régional sur les mobilités pour le dossier « Etude pour la création de pistes cyclables à haut niveau de service entre Liffré et La Bouëxière, Liffré et la route forestière de Culon » et a reçu un avis favorable pour la pré-sélection du dossier.

Les liaisons Liffré et La Bouëxière, Liffré et la route forestière de Culon font partie des liaisons cyclables identifiées à ce jour du fait de leur potentiel de développement de l'usage du vélo. Ces deux liaisons cyclables de 8 km entre Liffré et La Bouëxière et d'environ 1,5 km entre Liffré et la route forestière de Culon (vers Rennes Métropole), présentent l'intérêt de relier ces deux communes par une piste à haut niveau de service, et de rejoindre le réseau express vélo et de transport de Rennes Métropole. Elles sont également inscrites en tant que liaisons structurantes au schéma cyclable de Liffré Cormier Communauté

Le projet de liaisons cyclables et de sécurisation de la RD 27 a fait l'objet de deux marchés. Un premier marché d'études a été attribué le 2 février 2021 au groupement d'entreprises SCE / MEDIAPILOTE pour un montant de 432 550 euros HT, soit 519 060 euros TTC. Ce marché a fait l'objet d'un avenant en moins-value de 21 238 euros HT, ramenant le montant du marché a 411 312 euros HT, soit 493 574,40 euros TTC. Un deuxième marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des études a été attribué le 28 mai 2021 au Cabinet COUDRAY pour un montant de 47 400 euros HT, soit 56 880 euros TTC. Les études spécifiques des deux pistes cyclables ont été estimées et proratisées à 60 % du montant total de ces deux marchés soit 257 227,20 euros HT.

La subvention européenne mobilisable pour ce projet est de 40 % du montant des études pour les deux liaisons cyclables soit 110 090,88 euros HT.

En cas d'attribution d'une subvention Fonds européen de développement régional, le plan de financement prévisionnel de l'étude des deux pistes cyclables se décomposerait ainsi :

Dépenses		Recettes	
Marché public d'études	458 712,00 euros HT	Département	348 621,12 euros HT
		Europe	110 090,88 euros HT
Total	458 712,00 euros HT	Total	458 712,00 euros HT

Décide:

- d'approuver un nouveau plan prévisionnel de financement des études relatif à la création de pistes cyclables à haut niveau de service entre Liffré et La Bouëxière, Liffré et la route forestière de Culon ;
- de déposer un dossier de candidature et de solliciter une subvention européenne au titre du Fonds européen de développement régional pour la réalisation de ces études.

Vote:				
Pour : 49 C	ontre : 0 Abstentions : 0			
En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.				
Transmis en Préfecture le : 29 août 2024 ID : CP20242616	Pour extrait conforme			